

Paris, le 29 mars 2016

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

**Jean-Michel BAYLET associe l'Association nationale des élus de la montagne à la réflexion sur la réforme de la dotation globale de fonctionnement**

**Marie-Noëlle BATTISTEL, députée de l'Isère et secrétaire générale de l'ANEM, a été invitée par Jean-Michel BAYLET, ministre de l'Aménagement du territoire, de la Ruralité et des Collectivités territoriales à participer à la réflexion sur la réforme de la dotation globale de fonctionnement.**

Alors qu'il a réuni les associations d'élus du bloc communal, Jean-Michel BAYLET, avec Estelle GRELIER, secrétaire d'Etat chargée des Collectivités territoriales, a invité l'ANEM à participer au groupe de travail conjoint avec les représentants des élus, du comité des finances locales et, le cas échéant, du Parlement.

Répondant favorablement à l'invitation du ministre, Marie-Noëlle BATTISTEL a indiqué qu'elle souscrit au contenu de la motion présentée par les autres associations et s'est déclarée solidaire. Au-delà de cette convergence, elle souhaite faire valoir des complémentarités liées à la spécificité montagne au cours des travaux à venir. Elle a souligné la nécessité d'obtenir rapidement des simulations sur l'impact des réformes proposées.

**Contact : Pierre BRETTEL, tél. 01.45.22.15.13- courriel : [p.bretel@anem.org](mailto:p.bretel@anem.org)**

Présidée par Laurent WAUQUIEZ, député de la Haute-Loire et président de la région Auvergne-Rhône-Alpes, l'ANEM se mobilise depuis plus de 30 ans pour faire respecter la spécificité des territoires de montagne dont le développement équitable et durable constitue un objectif d'intérêt national. L'Association qui revendique le droit à la différence et la nécessité d'adapter des dispositions générales aux particularités de près d'un quart du territoire national est engagée au quotidien dans les instances et les assemblées locales, nationales et européennes. Elle rassemble quelque 4 000 communes et intercommunalités, 43 départements, 7 régions, et plus de 250 parlementaires. Dans son organisation et son fonctionnement, l'ANEM présente une gouvernance originale assurée, conjointement, par un président et un secrétaire général, parlementaires issus d'un parti de gouvernement, alternativement de la majorité et de l'opposition, renouvelables tous les 2 ans.